

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 13 avril 2012  
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marché Public - Construction de branchements particuliers sur canalisations d'assainissement existantes - Marché n°09114U - Av enant n°1 - Autorisation -**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a confié au groupement Sobebo/ Canalisations Souterraines/ Chantiers d'Aquitaine/GTM Sud ouest/SOC/ SOGEA Sud Ouest par marché passé en appel d'offres ouvert n°09114 U en date du 31 janvier 2009, la réalisation des travaux de construction de branchements particuliers sur canalisations d'assainissement existantes.

Ce marché de travaux a été conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification pour un montant de 13 999 699 € HT. S'agissant de branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales, les crédits relatifs à ce marché relèvent respectivement du budget annexe assainissement et du budget principal.

Il est constaté un accroissement important des demandes de raccordement au réseau d'assainissement résultant pour partie d'une forte augmentation des mises en chantier de bâtiments. Le nombre de branchements réalisés annuellement est passé de 688 en 2009 à 820 en 2011, et la tendance se maintient en ce début d'année, laissant présager l'atteinte du montant du marché d'ici la fin du mois d'avril alors que le marché doit courir jusqu'au 31 janvier 2013.

Ce marché ne sera pas amené à être reconduit puisque la réalisation des branchements isolés au réseau d'assainissement sera confiée au nouvel exploitant du service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines de la Communauté urbaine de Bordeaux au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Afin de satisfaire toutes les demandes de raccordement au réseau d'assainissement à intervenir jusqu'à la fin de cette année, il est proposé d'augmenter de 15% , soit 2 099 950 € HT , le montant du marché initial.

Il est nécessaire de contractualiser cette modification par avenant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

## **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code des Marchés publics et notamment son article 20 ;

**VU** la délibération du conseil communautaire en date du 18 juillet 2008 relatif à l'autorisation du lancement de l'appel d'offres ;

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 14 mars 2012 ;

**VU** le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaire en application des articles L2121-12 et L2121-13 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le marché initial n°09114 U ;

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT**

- Que suite à l'augmentation importante et imprévue des demandes de branchements au réseau d'assainissement existant, les engagements financiers sur le marché n°09114U dépassent les prévisions maximales ;
- La nécessité d'assurer une poursuite de l'exécution du service public ;
- Qu'un avenant augmentant le montant du marché initial de 15% permettra d'ajuster les dispositions contractuelles initiales aux besoins nouveaux intervenants durant la période de validité du marché.

### **DECIDE**

**Article 1 :** Les termes du projet d'avenant n°1, ci-annexé, au m arché n°09114 U relatif au marché de construction de branchements particuliers sur canalisations d'assainissement existantes, sont approuvés.

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1, ci-annexé, au marché n°09114 U relatif au marché de construction de branchements particuliers sur canalisations d'assainissement existantes.

**Article 3 :** La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet dans le budget principal chapitre 011, fonction 8112 compte 6042 CRB TE00, et au budget assainissement, chapitre 011 compte 604 CRB TE00, Programme BRA - de l'exercice 2012.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
30 AVRIL 2012

PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2012

M. JEAN-PIERRE TURON

Marché Public – Marché 09114 U  
Construction de branchements particuliers sur canalisations d'assainissements existantes

Avenant n°1

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La Communauté urbaine de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Vincent Feltesse, autorisé aux fins du présent acte par délibération n°2012/. .... du Conseil communautaire du 13 avril 2012 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cédex.

**d'une part,**

**et**

Monsieur Thierry Azcoïtia, Président Directeur Général de SOBEBO, 25 avenue Maurice Levy, BP 40-338, 33695 Mérignac cédex, agissant au nom et pour le compte du groupement solidaire Sobebo/Canalisations Souterraines/Chantiers d'Aquitaine/GTM Sud ouest/SOC/SOGEA Sud Ouest.

**d'autre part**

## **IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

La Communauté urbaine de Bordeaux a confié à la société Sobebo, mandataire du groupement Sobebo/Canalisations Souterraines Chantiers d'Aquitaine/GTM Sud- ouest/SOC/SOGEA Sud-Ouest, par marché passé en appel d'offres ouvert n° 09114U en date du 31 janvier 2009, la réalisation des travaux de construction de branchements particuliers sur canalisations d'assainissement existantes.

Ce marché de travaux a été conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

Le montant du marché est de 13 999 699 € HT.

Les demandes de branchement de la part des usagers du service de l'assainissement ayant très fortement augmenté, il en ressort une consommation de crédit supérieure aux estimations conduisant à l'atteinte du montant maximum du marché avant la fin de validité de ce dernier.

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre l'exécution du service public, il convient d'augmenter le montant maximum du marché initial. Cette action, dans la limite maximale de 15 % d'augmentation du montant du marché, permettra au service de continuer à satisfaire les demandes des usagers.

Il est nécessaire de contractualiser cette modification par avenant.

## **EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### ***Article 1 - Incidence financière***

Le montant du marché n°09114U est accru de 15 %.

Le montant du marché est ainsi porté de 2 099 950 € HT correspondant à 15 % des 13 999 669 € HT autorisés initialement.

### ***Article 2 - Autres Clauses***

Toutes les autres dispositions du marché précité demeurent inchangées.

Avenant établi en trois exemplaires originaux.

A Bordeaux, le

Pour l'entreprise,

Le Président de la Communauté urbaine  
de Bordeaux,